

COMMUNE D'ANDANCE

INFORMATION DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS

1° Les risques pris en compte.

Deux risques naturels ont été identifiés sur la commune : l'inondation et la sismicité.

2° Nature et intensité des risques.

2.1 : inondation

Il s'agit du risque d'inondation par débordement du Rhône, de l'Ecoutay, du Torrenson, du Ruisseau des Traverses et de la Cance.

Trois catégories de zones ont été identifiées :

- la zone R (zone rouge) correspondant à une zone de contrainte forte.

À l'intérieur de cette zone ont été identifiés les secteurs suivants :

- ▲ un secteur Rcb correspondant aux zones fortement exposées situées en centre urbain dense ;
- ▲ un secteur Ra correspondant à la bande de sécurité située derrière la digue CNR.

- la zone B (zone bleue) correspondant à une zone de contrainte modérée.

À l'intérieur de cette zone a été identifié le secteur suivant :

- ▲ un secteur Bcb correspondant aux zones modérément exposées situées en centre urbain dense.

- la zone V (zone verte) correspondant à une zone de cuvette protégée par une digue CNR

2.2 : risque sismique

Tout le territoire communal a été classé en zone de sismicité modérée.

3° Documents de référence.

- pour l'inondation :

le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi), approuvé par arrêté préfectoral du 28 février 2013.

- pour la sismicité : les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010.

4° Cartographie.

- pour le risque d'inondation : zonage du PPR (1 plan A0)

Fiche mise à jour le 15 mars 2017